

Jean Paul JUIN
Drelif
44550 Montoir de Bretagne

Mr Claude ROUSSELOT
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique CTMA /SBVB

Montoir le 13 Février 2020

- Autorisation environnementale au Titre de la loi sur l'eau
- Déclaration d'Intérêt Général des travaux CTMA du Brivet

Documents Annexes :

- 1 : Conclusion/bilan des actions CTMA 2011/2016
- 2 : Courrier de 2016 adressé au PNRB pour les conseillers généraux du ministère de l'agriculture et de l'environnement (mission élevage)
- 3 : Communiqué de presse de Mars 2014 de LAGRENE

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens de prendre connaissance du document « Dossier d'Autorisation Environnementale Unique » pour les travaux projetés dans le cadre du CTMA pour la période 2020/2025.

Je note après lecture complète du document le travail important et extrêmement détaillé réalisé par le bureau d'étude HYDROCONCEPT pour la caractérisation des travaux envisagés à l'échelle du bassin versant du Brivet.

Je tiens à préciser les raisons qui m'amènent à intervenir dans cette enquête publique :

- Je suis agriculteur depuis 40 ans à Montoir de Bretagne sur une exploitation d'élevage bovin viande conduite en agriculture biologique avec une très forte dépendance vis-à-vis du marais briéron.
- Je constate depuis longtemps les multiples dégradations environnementales (dénaturation du bassin versant, imperméabilisation des sols, accélération des débits de l'amont vers l'aval, inondations de plus en plus fortes et rapides ...) qui ont pour conséquence de me mettre en situation difficile comme mes collègues éleveurs dépendant du marais briéron. ***Le système agropastoral briéron (voir document 2 en annexe) est aujourd'hui en grand danger du fait d'inondations de plus en plus précoces et rapides et d'exondations de plus en plus tardives. En 2014, il m'a fallu importer environ 250 tonnes de fourrages pour faire face à un déficit important conséquence directe des inondations. Cette année 2020 risque bien de me faire revivre la même chose. Des inondations prolongées détruisent la biodiversité végétale et animale des prairies qui ne peut pas résister à une asphyxie de 6 à 7 mois et cela personne ne s'en préoccupe !***
- J'ai vécu en 1980/82 l'étude du cabinet Praud commandé à l'époque par l'Union des Syndicats de Marais du Bassin du Brivet : il se basait déjà sur un certain nombre de constats pour évoquer une situation difficile, il était question de se protéger vis-à-vis d'une crue quinquennale avec un objectif chiffré à 7 jours maximum d'inondation durée au-delà de laquelle des désordres physiologiques se produisent sur les végétaux asphyxiés. Les travaux programmés à l'époque n'ont jamais vu totalement le jour pour un certain nombre de raisons politiques que je n'ai pas le temps de détailler, depuis la situation de l'élevage sur le marais se complique à tous les niveaux.

- Nous, éleveurs du marais, étions confrontés à des crues décennales au début des années 2000, aujourd'hui on pourrait parler de crues tous les 4 à 6 ans !
- Il y a exactement 6 ans, je rédigeais pour l'association agricole LAGRENE le communiqué de presse ci-joint (document 3), aucune action notoire d'amélioration engagée sur le terrain, nous vivons en ce moment même une forte inondation équivalente à celle de 2014 !
- Le rapport de bilan du CTMA 201/2016 réalisé par le HYDROCONCEPT et ses conclusions (Document 1 en annexe) indiquent clairement certains enjeux et orientations stratégiques.
- Une seule orientation a été choisie pour l'élaboration du projet présenté dans cette enquête publique, ci-dessous en italique extrait du texte de 2017 :

« Combien de temps encore va-t-on dissocier les problématiques des marais et des cours d'eau ? Quantitativement et qualitativement, la gestion de la ressource en eau doit être coordonnée : on reparlera encore des problèmes de ruissellements sur les bassins versants qui envoient trop d'eau en hiver (posant des problèmes d'inondation) et qui accentuent les étiages en été en pénalisant fortement la qualité de l'eau du marais. La réponse viendra sans doute par une prise en compte plus forte des bassins versants et une mobilisation de moyens humains et financiers nettement plus importants en ce sens ».

La question de l'avenir du territoire notamment de l'agriculture d'élevage évoqué dans les conclusions de 2017, n'est pas du tout transformée en actions dans le projet de CTMA 2020/2025.

La lecture du document d'enquête m'amène à quelques remarques ou questions :

- Dans le document A de « présentation générale du projet » :
Le préambule (page 14) ainsi que la description des objectifs (page 25) confirment complètement les orientations calquées sur la DCE en conformité avec le SDAGE et le SAGE, dans le texte : *« Elle fixe un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015, la non-dégradation des milieux et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ou dangereuses prioritaires. Elle fixe un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations sont possibles, mais il faudra les justifier ».*

L'objectif de juguler les inondations dans la partie basse du bassin du Brivet n'est pas affiché dans le document, cela est inquiétant !

- Dans le mémoire explicatif des travaux (page 57 à 152) et dans les documents C1, C2 et C3 (fiches actions avant-projet), le descriptif extrêmement détaillé des actions soulève quelques questions :
 - dans le document C1, les fiches actions indiquent toutes l'incidence en fonctionnement qui est la suivante avec une diminution du débit de débordement :

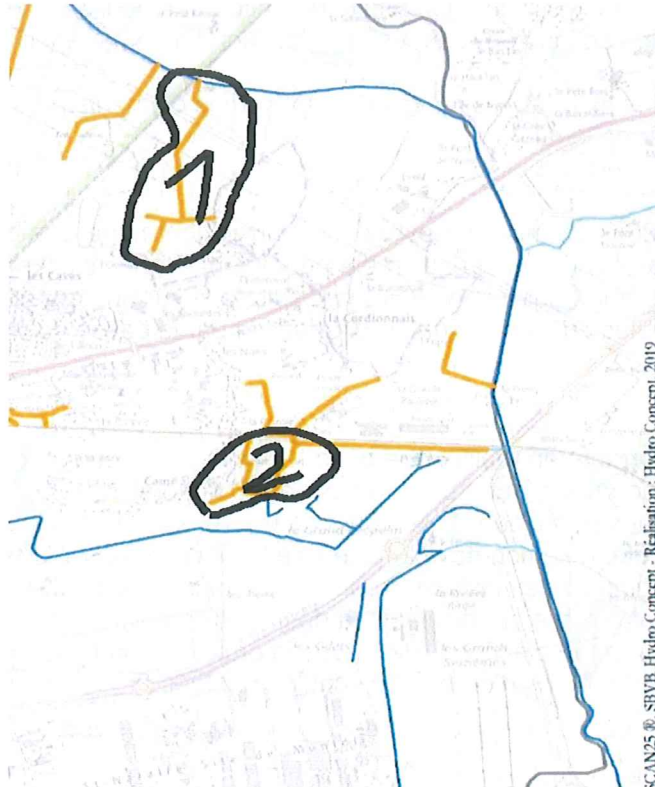
*Réhaussement de la lame d'eau à l'étiage. Fréquence de débordement cohérente avec les variations naturelles (0,5 à 1/an). Augmentation de la diversité des habitats. Amélioration du pouvoir d'auto-épuration : meilleure oxygénation, fixation, absorption des polluants par la végétation. Diminution du colmatage des cours d'eau. **Diminution du débit de débordement.***

- dans le document C2, les fiches actions indiquent une incidence qui me paraît contraire aux objectifs recherchés avec une potentielle accélération des écoulements, il y a là une imprécision qu'il convient de regarder ou d'expliquer.

Amélioration du franchissement piscicole en toute saison.
Amélioration des usages : amélioration des capacités halieutiques. Amélioration de la diversité des habitats du lit en amont : granulométrie mieux adaptée, faciès courant, meilleure oxygénation de la lame d'eau. **Amélioration des écoulements favorable aux écoulements en crue (meilleure évacuation).**

- Dans le document C3, concernant les travaux en marais :
Je suis très surpris par un certain nombre de travaux sur Montoir de Bretagne sur 2 ilots de mon exploitation (voir capture d'écran ci-dessous) pour lesquels je n'ai pas été informé et surtout pour une partie : cela a déjà été réalisé par la ville de Montoir il y a 2 ans (partie 1 entouré en noir). QUI A FAIT LA DEMANDE DE CES TRAVAUX ?

- Capture d'écran du document C3 à la page Montoir de Bretagne :



- Toujours dans le document C3 à Montoir de Bretagne (capture d'écran ci-dessous), je demande à ce que soit intégré dans les autorisations de « travaux de curage marais » le linéaire en rouge qui est complètement bouché pour une longueur d'environ 660 mètres.



Conclusions et remarques générales :

Mis à part quelques questions ou remarques formulées ci-dessus, l'axe majeur des actions envisagées dans ce programme CTMA devrait être de nature à une amorce d'amélioration de la situation qualitative et de l'écoulement des eaux sur le bassin versant ainsi que sur la partie basse du marais par voie de conséquence, je ne peux qu'adhérer à cette volonté ...

Avec de fortes réserves :

- Aucun objectif chiffré n'est affiché vis-à-vis d'une potentielle réduction des débits de l'amont vers l'aval, quelle va être l'efficacité du dispositif d'actions envisagées sur les inondations à répétitions que nous vivons dans la partie basse ?

Aucune étude d'impact chiffrée sur les inondations ne vient compléter les éléments présentés dans le dossier : ce n'est pas acceptable, est-ce légal ?

-Ce programme d'actions CTMA 2020/2025 mis en œuvre seul pourrait figer négativement une situation déjà difficile pour l'élevage sur le marais briéron et également pour les habitants, c'est pourquoi malgré mon adhésion à ce projet je suis extrêmement réservé sur les résultats et sur une possible réduction des inondations que nous subissons de plus en plus fréquemment dans la partie basse du Brivet.

Le coût global de 15 millions d'euros :

Le budget engagé peut paraître important : en réalité, que pèse-t-il vis-à-vis du budget global des intercommunalités et communes concernées ? peut-être moins de 1% du total ?

Les habitants aussi sont menacés dans beaucoup de secteurs de Brière, sont-ils conscients du manque de courage politique de leurs élus sur cette question de la lutte contre les inondations ? l'illustration de 2014 avec des petites pompes totalement inefficaces installées sur l'écluse principale de Méan au moment des élections municipales reste tristement célèbre et ridicule de la désinvolture politique !

J'ose mettre en comparaison le programme d'action CTMA avec le projet de tourisme Ville port/Rozé/Fédrun avec un budget total de 8 à 10 millions d'euros : où sont les priorités ?

Actions territoriales de grandes ampleurs à prévoir :

La difficile situation du marais briéron et de ses zones d'habitats périphériques devrait nécessiter rapidement un programme d'objectifs plus poussé en parallèle des actions projetées par le CTMA 2020/25 :

- Evacuer les eaux plus rapidement (Station de pompage gros débit vers la Loire sur tous les canaux et le Brivet à Méan, élargissement des exutoires historiques (jusqu'à la Loire dans la vasière de Méan pour le Brivet) en lien avec les modifications structurelles du bassin versant depuis 40/50 ans.
- Créer des retenues d'eau en Amont en plus de la ralentir comme cela est uniquement proposé dans ces actions (retenues décrites et refusées en 1982 dans l'étude du Cabinet Praud)
- Création de réseaux de digues pour prévenir les submersions marines et la remontée du niveau de la mer en lien avec le changement climatique que nous constatons déjà depuis quelques années.

Dans quel cadre politique et technique un tel programme d'objectifs peut-il se réaliser ? et avec quels partenaires ? (SAGE ESTUAIRE, Grand Port Maritime, CARENE, PNRB, SBVB...)

Un peu d'humour pour finir :

Une récente carte postale publiée par le PNRB et intitulée « **Immersion en Brière** » à l'occasion d'un programme de tourisme autour du site de Rozé déjà cité plus haut devrait amener les habitants à réfléchir sur les choix et orientations de leurs élus locaux...



Pour ma part : parole d'éleveur Briéron , pour l'immersion en Brière, je n'ai pas besoin de la carte postale touristique pour la vivre ...

En espérant que vous tiendrez compte de mes remarques, recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Jean Paul JUIN

Annexe n°1 : Syndicat de Bassin Versant du BRIVET - Bilan et évaluation du CTMA 2011/2016

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU BRIVET

BILAN ET EVALUATION DU CTMA 2011-2016



Rapport de bilan

Jun 2017

 <p>HYDRO CONCEPT</p>	 <p>SBVB Syndicat du Bassin Versant du Brivet</p>
<p>Parc d'activités du Laurier 29 avenue Louis Bréguet 85180 LE CHATEAU D'OLONNE Tél : 02 51 32 40 75 Fax : 02 51 32 48 03 Email : hydro.concept@wanadoo.fr</p>	<p>2 bis rue des Châtaigniers - La Cafetais 44160 PONT-CHATEAU www.sbv.fr</p>

CONCLUSIONS

Le CTMA 2011-2016 présente deux visions différentes selon que l'on prend en compte les actions réalisées sur le marais, ou les actions réalisées sur les cours d'eau.

Le territoire prend plus en compte les marais que les cours d'eau

Cette dichotomie se retrouve à tous les niveaux :

- ☒ Dans la **préparation du CTMA**, les montants engagés étaient très nettement en faveur des marais (ils le sont restés dans la réalisation du programme)
- ☒ Dans **l'implication des usagers** : le marais est un outil économique et à ce titre il est entretenu et les demandes sont nombreuses. Les cours d'eau sont plus ressentis comme une contrainte. Ils ne sont d'ailleurs pas ou très peu entretenus par les riverains.
- ☒ Dans la **compréhension et la justification des actions réalisées** : tous les acteurs du marais comprennent et sont même demandeurs d'actions d'entretien des réseaux, y compris les actions de lutte contre les espèces envahissantes. Sur les cours d'eau, visiblement, le message véhiculé sur les ruissellements dans la première étude n'est pas passé.

Dès lors les résultats s'en ressentent sur les deux milieux :

- ☒ Les actions mise en place sur les cours d'eau, si elles répondent bien aux altérations identifiées (pour preuves l'évolution positive des suivis biologiques avant-après travaux), sont trop peu nombreuses pour avoir un résultat significatif tendant vers l'atteinte du bon état hydromorphologique. Si elles sont pertinentes et efficaces, elles manquent de cohérence et d'efficacité.
- ☒ Les résultats sur les marais sont à analyser de deux manières
 - Par rapport aux fonctions hydraulique et qualité de l'eau : les actions sont pertinentes, efficaces, efficaces, cohérentes. Ce sont des actions historiques du marais maîtrisés par les maîtres d'ouvrages et dont la nécessité est reconnue et acceptée par les usagers.
 - Par rapport à la fonction biologique : les actions sont difficiles à évaluer. Si on est sûr de la pertinence et de la cohérence de ces actions, on est beaucoup moins sûr de leur efficacité et de leur efficacité. Témoins les résultats des suivis piscicoles qui depuis 2004, montrent une emprise de plus en plus forte des espèces invasives (et surtout du poisson chat). Cette évolution montre une dégradation de la qualité des milieux et de la qualité de l'eau. Cette fonction est dépendante de paramètres complexes (dont le dérèglement climatique n'est sans doute pas des moindres).

Il est sans doute temps de se poser quelques questions par rapport à l'avenir des milieux aquatiques :

Combien de temps encore va-t-on dissocier les problématiques des marais et des cours d'eau ? quantitativement et qualitativement, la gestion de la ressource en eau doit être coordonnée : on reparlera encore des problèmes de ruissellements sur les bassins versants qui envoient trop d'eau en hiver (posant des problèmes d'inondation) et qui accentuent les étiages en été en pénalisant fortement la qualité de l'eau du marais. La réponse viendra sans doute par une prise en compte plus forte des bassins versants et une mobilisation de moyens humains et financiers nettement plus importants en ce sens.

Quelle stratégie pour la reconquête de la qualité biologique et la diversité ? Quelle stratégie pour les espèces invasives ? Doit-on revoir le règlement d'eau (baisse plus progressive au printemps) ?

Actuellement, seuls les niveaux du Pont de Paille sont définis. Pour le reste du territoire, les niveaux d'eau sont régulés en suivant les conclusions d'une étude qui date d'il y a quelques années et des demandes des usagers. Un règlement d'eau doit être étudié sur le bassin versant dans un délai maximal de 5 ans. C'est une demande de la DDTM dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique.

Comment redynamiser les espèces autochtones ?

On rappelle que des manœuvres de continuité pour les civelles sont assurées sur tous les ouvrages à l'estuaire par les agents du SBVB à savoir :

- Méan : manœuvres de retard à la fermeture sur les gros coefficients en période de migration
- Priory : fente horizontale de 5 à 10 cm en bas de la vanne maintenue sur toute la période d'évacuation (la vanne n'est pas totalement fermée)

- Martigné : manoeuvres de retard à la fermeture sur les gros coefficients en période de migration
- Lavau : ouvrage considéré comme transparent en raison des brèches présentes dans le merlon en plus de l'état des portes à flot sur l'ouvrage de la Taillée qui présentent "naturellement" un retard à la fermeture à marée montante

Quel avenir pour le territoire ? L'agriculture telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est-elle compatible à moyen ou long terme avec la gestion actuelle ? Veut-on conserver des agriculteurs sur la Brière sud ? Et si les invasives persistent ? Et si la qualité de l'eau se détériore ? Et si les surfaces accessibles aux pâtures régressent ? Qui entretiendra le territoire ?

Actuellement, la complémentarité SBVB et SMPNR Brière-CSGBM fonctionne plutôt bien sur les marais. Concernant l'entretien des réseaux on est dans un « mode routine » avec des cahiers de charges bien cadrés.

Trois grands chantiers se dessinent pour l'avenir :

☑ La **prise en compte la problématique des bassins versants** (c'est ce qui est prévu en déployant le CTMA sur environ 150 km de cours d'eau de têtes de bassins).

☑ La **reconquête de la (d'une) qualité biologique** avec deux grands chantiers sur le règlement d'eau et les EEE.

☑ La proposition à moyen terme une **stratégie de développement du territoire** qui prenne en compte l'avenir des acteurs (éleveurs du marais en tête).

Le succès de ces chantiers passera par une mise à disposition de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux du bassin versant du Brivet.

Annexe n°2 :

Jean Paul JUIN

Eleveur depuis 1981

Ferme de Drelif

44550 Montoir de Bretagne

**Mesdames et messieurs les membres du Conseil
général de l'environnement et du développement
durable (CGEDD)**

**Mesdames et messieurs les membres du Conseil
général de l'alimentation, de l'agriculture et des
espaces ruraux (CGAER)**

Objet : « Mission élevage » en Brière

Montoir le 24 Novembre 2016

Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Je viens d'être contacté par Mr Marquet, animateur du site Natura 2000 pour le PNRB qui me demande d'être présent dans le cadre de votre mission d'audit sur l'élevage en zone humide.

Etant actuellement immobilisé par un souci de santé, je ne pourrai pas être présent à vos côtés dans votre mission ministérielle ; néanmoins, je tiens à vous laisser une trace écrite par ce courrier qui je l'espère retiendra votre attention.

J'exerce depuis 35 ans le métier d'éleveur en production de viande bovine sur une ferme dépendante à 90 % de la zone humide : le marais avec son système agropastoral est l'élément central de ma vie d'homme et d'éleveur briéron.

Depuis déjà un certain nombre d'années et contrairement aux générations précédentes, j'observe et subis le cumul grandissant de beaucoup de dérèglements qui menacent maintenant directement le fonctionnement durable de ma ferme et de ma condition humaine.

Cette situation territoriale complètement inédite, grave, et aux aspects multiples, nécessite de vous être succinctement expliquée : c'est en fait le SAB (Système Agro – pastoral Briéron) qui est menacé. Il peut se définir comme une Combinaison/Organisation/Adaptation entre 4 grands éléments :

1. **Le territoire des marais** aux types de sols variés et voué à une production fourragère à base exclusive de pâturage à forte biodiversité prairiale suite à des aménagements historiques réalisés il y a 250 ans
2. **Des hommes** perpétuant cette activité traditionnelle d'élevage
3. **Des animaux d'élevage bovin** principalement pour la production de viande ou de lait
4. **Une participation à l'économie locale.**

Pour chacun des 4 points listés ci-dessus, je vais m'efforcer de lister les problèmes identifiés et les solutions possibles (en encadré jaune).

1 La gestion du territoire

C'est pour le moment le point le plus critique en raison de différentes problématiques dont les effets néfastes se cumulent en ayant pour conséquence de détruire ou dégrader fortement le SAB et l'économie agricole qui y est liée :

Problèmes de fonctionnement et gouvernance

- Une **gouvernance territoriale trop complexe** qui induit une lourdeur préjudiciable à l'activité agricole. L'exemple du fonctionnement passéiste et anti-démocratique de la CSGBM¹ présente maintenant un danger pour le maintien de l'élevage, mais également pour le territoire lui-même.
- Le SAB est aujourd'hui complètement lié aux orientations qui sont décidées par les gestionnaires du marais (CSGBM, SBVB², PNRB³) et les collectivités locales riveraines. Etant de moins en moins nombreux du monde agricole, il devient très difficile, voire **épuisant de faire comprendre les difficultés agricoles** à appréhender : ceci est un handicap supplémentaire.
- Une **complexité juridique et administrative déroutante** : une série de moyens juridiques ou d'outils administratifs viennent se superposer pour contribuer à la conservation des zones humides. Ils sont en fait en train de paralyser toutes rapidités d'action et deviennent une menace pour la protection du marais et l'activité d'élevage : le rôle des services de l'état est même devenu incohérent dans certaines situations.

Questions sur la place de l'activité agricole dans les priorités du territoire

- Une forte **consommation de foncier pour le développement urbain** (zones d'activités/habitat, routes...) qui s'est faite depuis 60 ans en détruisant de grands espaces non inondables et également sur les meilleures prairies de bordure de Loire, repoussant ainsi l'activité agricole vers les zones les plus humides au Nord.
- Une tendance globale de **dominance des activités récréatives** sur le marais aidé par un système de gouvernance basé sur la concertation sans priorisation : il me devient insupportable d'être considéré en tant que professionnel de l'élevage comme un usager équivalent à un naturaliste contemplatif ou à un pêcheur amateur (activités que je respecte). Cela est en train de nous conduire à des absurdités : le courage politique est parfois absent.
- Les orientations prises par les gestionnaires du marais en matière hydraulique impactent directement la qualité et la quantité de fourrage (pâturage, foin...) que peut fournir le SAB. Le rôle des éclusiers est important dans ce système et **les choix réalisés pour les règlements d'eau deviennent aujourd'hui problématiques** pour le monde agricole (référence au règlement d'eau de la CSGBM qui allonge la durée d'inondation hivernale jusqu'en juin). Cela se rajoute aux aléas climatiques parfois violents que l'on subit sur le marais.

¹ Commission Syndicale de Grande Brière Mottière

² Syndicat du Bassin Versant du Brivet

³ Parc Naturel Régional de Brière

Déséquilibres
du milieu et de
l'environnement

- **Accélération des débits vers le marais** du fait de l'imperméabilisation des sols sur le bassin versant provoquant des inondations de plus en plus brutales et longues en durée.
- Le **cocktail invasif briéron** (Jussie, écrevisses, ragondins, baccharis, crassule de helm, ...) est le pire élément car il mène en plus des autres points cités à la destruction directe de la biodiversité prairiale du SAB (plus de 1000ha de prairies sont déjà détruits par la Jussie) : ce phénomène est une **BOMBE TERRITORIALE**.
- Un **phénomène d'atterrissement** est enclenché sur de grandes surfaces de marais, actuellement accéléré par le cocktail invasif. Une inévitable perte progressive de capacité d'expansion des crues est en cours du fait de ce comblement du marais accélérant ainsi le processus d'inondation.
- Une **insalubrité grandissante** liée à ce cocktail invasif (problème sanitaire sur les troupeaux, impacts négatifs sur les bovins (avortements/leptospirose, douve du foie), risque sanitaire sur la population, ...
- Un autre point peu ou jamais évoqué est la question des **pollutions diffuses dans le milieu aquatique** Briéron :
 - Les grandes zones d'activités économiques de nos communautés d'agglomérations rejettent la totalité de leurs eaux vers le marais briéron. Aucun suivi sérieux n'est réalisé sur ce point. Plusieurs cas notoires de contamination agricole ont déjà été relevés sans réelles suites positives ce qui est extrêmement regrettable et révélateur d'un laxisme à cet égard.
 - Le suivi de la qualité des eaux réalisé annuellement par le SBVB met en évidence une contamination des réseaux hydrauliques par les pesticides chimiques. Ce point précis a fait l'objet d'une recommandation par le CNPN⁴ lors de l'approbation de la charte du PNRB le 16 Mai 2014.

Propositions :

- **Mettre la protection du SAB comme priorité politique économique et environnementale locale**
- Lancer au plus vite une réflexion territoriale sur la lutte contre les inondations sur le marais briéron (pompage, retenues en amont, ralentir les débits amont /aval)
- Prioriser la protection du SAB par une politique de règlement d'eau cohérente
- Engager une réflexion sur une modification/refonte des statuts de la CSGBM adaptés au monde actuel.
- Engager une modification dans la gouvernance territoriale vis-à-vis de la gestion du marais briéron devenu trop complexe, chaotique et dangereuse par une intervention forte de l'état
- Responsabiliser les collectivités vis-à-vis de leurs patrimoines marais en les impliquant davantage financièrement dans le financement des structures gestionnaires du marais (notamment SBVB dont le budget est misérable)
- Renforcer et élargir le travail engagé sur la lutte contre les espèces invasives et l'insalubrité existante de notre territoire.
- Prévenir les diffusions de pollutions d'origine agricole, urbaines ou industrielles (développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant, responsabilisation des gestionnaires de zones d'activités)

⁴ Conseil National de Protection de la Nature

2- les aspects sociaux du SAB

- Il est important de préciser que la **population locale** à dominante citadine est en grande majorité totalement **ignorante des réalités environnementales** qui l'entoure. De nombreuses zones d'habitat ou d'activités économiques ont été installées en zones inondables ou sur des espaces de terres hautes détruisant ainsi un grand nombre d'espaces autrefois utilisés pour les cultures et l'élevage.
- Une **population agricole vieillissante** qui ne va pas être en mesure de se renouveler sur les exploitations de marais si le contexte ne change pas :
 - La tranche d'âge + 55 ans est dominante pour les fermes d'élevage du marais
 - Contexte agricole général de l'élevage difficile
 - Conditions de travail et de revenu trop incertaines sur le marais
 - Attrait des jeunes générations vers d'autres métiers
 - Difficultés et complexités de financements des transmissions
 - Conditions incertaines et inadaptées pour l'attribution de certaines aides (MAEC, surfaces perdant leurs caractère agricole par les invasives...)

Ces difficultés de transmission induisent d'autres problématiques sociales telles que la désagrégation du tissu rural local accélérée par la récupération de surfaces agricoles par des éleveurs extérieurs au territoire et non impliqués dans la préservation du SAB.

Propositions :

- Aider fortement les transmissions /installations sur le marais briéron en aidant aussi à la transmission des savoirs liés au marais.
- Simplifier et adapter les MAEC ou inventer un autre système spécifique aux zones humides locales

3- les productions animales liées au SAB

C'est l'élevage bovin, pour le lait ou par la viande, qui est dominant sur le marais briéron. Une dominance de l'élevage allaitant s'observe toutefois sur les communes du « cœur de Brière » : Trignac, Montoir de Bretagne, St Malo de Guersac, St Joachim, La Chapelle des Marais.

Les performances zootechniques de l'élevage briéron sont intimement liées aux conditions de milieu du marais :

- Le « taux de spécialisation marais » d'une ferme est déterminant pour sa solidité fourragère, son « taux d'inondabilité » (hauteur du marais) et son type de sol (tourbeux, argileux) : **les exploitations les plus fragiles sont très dépendantes au marais** avec des taux d'inondabilité importants : c'est une réalité dans une grande majorité de cas.
- La durée de la période de pâturage qui se raccourcit d'année en année du fait d'inondations de plus en plus précoce et d'exondations de plus en plus tardives.
- La qualité et la quantité de cette production fourragère influent directement sur la croissance des animaux et sur les résultats techniques de l'élevage : les objectifs de production (croissance, âge au 1er vêlage, poids carcasse et conditions de finitions des animaux) ne sont pas faciles à tenir compte tenu des aléas hydrauliques que nous subissons.
- Certaines années (comme en 2001 et 2014), à la suite d'inondations qui ont duré jusqu'en juin, il a fallu importer des fourrages de l'extérieur. En 2014 : il m'a fallu importer 240 tonnes

de fourrages de l'extérieur, ce qui m'a occasionné un surcôt important impactant très négativement le revenu.

- Les exploitations « cœur de Brière » à dominante marais sont les plus exposées aux risques de manque de fourrage (pâturage /foin pour l'hiver) ce qui accentue l'incertitude de l'activité.
- Un savoir-faire technique et une connaissance spécifique s'imposent dans ce milieu naturel complexe, la transmission de ce savoir doit maintenant pouvoir se faire d'une façon supplémentaire aux traditions de transmissions orales avec l'aide de référentiels techniques.

Propositions :

- Prendre en compte les résultats de référentiels issus de l'étude « APEX »⁵
- Intégrer dans ce référentiel le problème des EEE⁶
- Mettre en place un fonds de compensation territorial local en cas de pertes fourragères dues à des inondations exceptionnelles

4- les aspects économiques

Il faut mettre en évidence la formidable opportunité que représente la proximité urbaine pour commercialiser les productions issues de l'élevage briéron : la mise en place d'un certain nombre de démarche locale (viande marque parc, réseau local de vendeurs directs organisés, magasins locaux) en lien avec un gros potentiel de consommateurs locaux est un avantage énorme pour la commercialisation des produits issus de l'élevage local du marais.

Parallèlement l'activité agricole est elle aussi un atout pour le territoire briéron :

- Le poids économique et surtout environnemental de la petite « PME – SAB » permet de développer d'autres activités tel que le tourisme, les circuits courts,...
- la possibilité sous utilisée de communiquer sur l'importance du maintien de l'élevage traditionnel au marais auprès des consommateurs locaux qui sont aussi des électeurs

Cependant des difficultés économiques existent en lien étroit avec les MAEC :

- Leur complexité administrative et financière me questionne énormément : ne va-t-on pas sélectionner avec cela un nouveau profil d'éleveur surtout compatible avec un rôle agro-administratif ?
- La problématique de la lutte contre les espèces invasives n'est pas prise en compte dans ces MAEC, cela est inacceptable !

Propositions :

- Activer les versements des MAEC déjà contractualisées
- Ne pas retirer les surfaces envahies de Jussie de la SAU car cela mène notre territoire à l'abandon
- Repenser le système MAEC par d'autres mesures impliquant directement les collectivités locales

⁵ Projet d'amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et vallées alluviales

⁶ Espèces Exotiques Envahissantes

Il est clair que le Système Agro-pastoral Briéron est en grand danger (ainsi que le PNRB !). Les générations qui m'ont précédé n'ont jamais vécu un tel cumul d'effets négatifs. Le caractère d'agriculture durable que je croyais établi est en train de se faire détruire, le métier d'éleveur en zone humide briéronne va-t-il devenir un épouvantail à l'installation des jeunes générations ou tout simplement disparaître si la seule réponse est l'immobilisme à tous les niveaux ?

Comment un éleveur briéron, même passionné, peut-il encore continuer à conjuguer des éléments aussi contradictoires et complexes que ceux évoqués plus haut ?

Des solutions existent, elles peuvent facilement être mises en œuvre, il faut pour cela du réalisme et surtout une volonté politique forte du local jusqu'au national.

J'espère que vous tiendrez compte des quelques éléments cités dans ce courrier pour la rédaction de votre rapport de mission.

Si besoin et si vous le souhaitez, vous pouvez me joindre par contact téléphonique ou par mail.

Recevez, mesdames et messieurs, mes sincères salutations

JEAN PAUL JUIN

Annexe n°3 :

Jussie, Inondations : Pour LAGRENE, la Coupe est pleine !

mardi 11 mars 2014

Depuis 2002, date de sa création, notre association LAGRENE (Les Agriculteurs de la Région Nazairienne et de l'Estuaire), ne cesse d'œuvrer pour la protection des espaces agricoles et naturels sur la communauté d'agglomération, cela se traduit positivement par un engagement réciproque entre la CARENE et la Chambre d'Agriculture 44 dans un partenariat qui arrive à sa 3eme convention qui vient d'être signée il y a 2 semaines.

Il n'empêche que malgré les engagements et les bonnes intentions des uns et des autres, les problèmes de fond de protection des espaces agricoles en lien avec le développement de la Jussie et l'enjeu « EAU » réapparaissent et deviennent même de plus en plus récurrents, voire pourraient prendre des tournures catastrophiques sur ce petit territoire coincés entre les terres hautes du Grand Bassin versant du Brivet et les eaux du marais, de l'Estuaire et de la Mer. Les effets du changement climatique, s'ils s'avéraient, pourraient rapidement compliquer une situation déjà structurellement difficile à la fois pour le monde agricole local, mais aussi et surtout pour les habitants souvent totalement ignorants des vrais enjeux de leur cadre de vie naturel Briéron, la responsabilité des décideurs politiques nationaux et des futurs élus territoriaux et municipaux face à ces enjeux est absolument fondamentale !

1 - JUSSIE : les petites fleurs jaunes bientôt maîtres du marais Briérons ?

Depuis 1995, la Jussie a fait son entrée sur le marais Briéron, à l'Ouest d'abord : colonisant progressivement le plus grand marais indivis de France, à l'Est ensuite depuis seulement quelques années : se développant activement depuis la fin des envois de réalimentation en eaux salées en 2007. Aujourd'hui (fin 2013), les chiffres sont absolument consternant (646 ha de prairies et de plan d'eau envahis par l' « alien du marais » - soit 109 de plus que fin 2012, son développement devient exponentiel ! De plus pour aggraver une situation déjà pas évidente, il est observé sur quelques sites (rares pour le moment) des fructifications de Jussie avec des graines viables qui peuvent être transportées par les oiseaux ... Il est par conséquent plus qu'urgent d'agir !

Fait assez unique, une motion agricole proposée par LAGRENE à la signature de toutes les organisations agricoles départementales a vu le jour début Juin 2013, cette motion fait état de la situation, des possibles conséquences sur le territoire ainsi que des demandes de la profession.

Aujourd'hui, suite aux initiatives diverses et variées de LAGRENE plusieurs axes stratégiques sont en cours :

- Un axe politique local avec un « Pacte de lutte contre la Jussie » qui devrait pouvoir regrouper tous les acteurs institutionnels, politiques et les usagers de terrains : quels moyens financiers pour une vraie cellule de lutte contre la Jussie ?
- Un axe opérationnel de lutte avec la mise en place d'une zone test de salinisation en 2013 et en cours pour 2014.
- Un axe réglementaire par une intervention auprès des parlementaires locaux, qui eux même sont intervenus auprès du gouvernement pour alerter sur la situation de dénuement légal dans lequel nous sommes sur le terrain face à ce qu'il est convenu de nommer un fléau.

C'est dans ce sens que LAGRENE vient d'adresser au gouvernement (1er ministre, ministre de l'agriculture, ministre de l'environnement) un courrier annexé de différentes pièces descriptives de la grave situation locale et des conséquences qui pourraient en résulter si rien ne bouge ...

Nos demandes au gouvernement sont simples :

- Demande de classement de la Jussie en espèce nuisible avec obligation de destruction avant floraison
- Demandons d'assouplissements réglementaires temporaires pour un usage encadré et rigoureusement contrôlé de phytocides (y compris le sel marin) dans le cadre exclusif de la lutte contre la Jussie (hors période de floraison) en zone humide. Par la suite et au plus vite, nous souhaitons que la procédure dite PNPP (Préparation Naturelle Peu Préoccupante) puisse être mise en oeuvre pour une utilisation du sel marin /solide ou en saumure) dans la lutte contre la Jussie. Nous demandons une expertise de l'Etat permettant d'intégrer le sel marin à la liste d'homologation pour un usage de lutte contre la Jussie (aujourd'hui seul le sel gemme y est inclus).
- Demande d'annulation de l'exclusion de la SAU pour les surfaces envahies par la Jussie

Il est clair que l'enjeu de cette plante invasive dépasse complètement le cadre et les moyens humains de notre petite association, dans un premier temps va-t-on réussir à stopper l'expansion du phénomène et dans un 2eme le faire régresser ? En tout cas sur le terrain, la profession agricole ne peut rester démunie de moyens de lutte comme le sel aujourd'hui interdit et en même temps se voir pénaliser et condamner par une réglementation aveugle : si cette situation perdurait, elle inciterait à la révolte .Il est tout à fait inconcevable pour nous de faire reposer la lutte sur le seul arrachage manuel.

Rappel de chiffre pour la CARENE :

Les espaces agricoles menacés par la Jussie = 3500/4000ha (30% de la surface agricole CARENE) !

2 - Inondations : l'eau, un enjeu vital pour le territoire Briéron !

Cela fera presque 185 ans que le réseau hydraulique des marais tel que nous le connaissons a été aménagé par la création de différents canaux (Priory, la Boulaie, Martigné, la Taillée) et la mise en place d'écluses en bordure de Loire.

Notre mémoire collective a oublié les raisons qui ont poussées à ces aménagements :

- Transformer un immense terrain semblant condamné à la stérilité en système agropastoral viable
- Rendre salubre et vivable pour les populations la proximité du marais
- Apporter un caractère économique à une région délaissée

Ces travaux, indispensables à l'époque sont à la base de la physionomie des communes Briéronnes et ont permis pour une grande part leur développement.

Depuis 185 ans, si la topographie du terrain n'a pas changé, les activités humaines ont tout bouleversé pour aboutir maintenant à une accélération du ruissellement de l'amont vers l'aval, à cela pourrait s'ajouter la question du réchauffement climatique qui s'il était avéré menace complètement notre cadre de vie Briéron et toutes nos activités humaines (ex : la Zone Commerciale de Savine à Trignac ainsi que beaucoup de maisons sur les écarts sont construites sur un marais, il ne faudrait pas une grande montée d'eau aujourd'hui pour les atteindre plus durement !)

Une fois de plus, le monde agricole local subit et va subir les conséquences de cette forte inondation aux conséquences que nous pressentons déjà : destruction totale ou partielle des fonds herbeux des marais, difficultés pour le pâturage, difficultés à reconstituer des stocks pour l'hiver 2014/2015. Le système agropastoral briéron est déjà très fragile (nous avons la Jussie AUSSI !) et a su vivre et s'adapter face aux fluctuations hydrauliques, mais au-delà de certaines limites cela devient invivable pour les éleveurs locaux.

La prise de conscience autour de l'importance capitale des enjeux liés à l'eau impose un nouveau « Pacte de Gouvernance » sur l'ensemble du Bassin versant du Brivet, le système actuel est inadapté et manque cruellement de moyens.

Les responsables issus des prochaines élections seraient bien inspirés d'engager rapidement une réflexion globale et approfondie pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles qui s'imposent !

Les structures gestionnaires du territoire briéron (S B V B, CSGBM) devront adapter leurs

gouvernances, leurs stratégies et leurs moyens financiers face aux nouveaux enjeux (hydraulique/changement climatique, jussie ...).

C'est seulement à partir de cette indispensable réflexion que pourront être relevés les nouveaux défis auxquels nous sommes maintenant confrontés, c'est une évidence !

L'inaction serait dramatique pour le territoire !

Le 04 Mars 2014

POUR LAGRENE

JEAN PAUL JUIN

Contact : 06 15 72 64 19 .

Madame, Monsieur,

L'interrogation qui émane est la suivante : est-ce que tous les réseaux ont été prospectés ? 80% des réseaux prospectés sont retenus, mais quelle réponse allons-nous donner aux 20% restants.

Le montant total des travaux est défini, mais il manque le détail chiffré par réseau primaire, secondaire ou tertiaire, ainsi que le linéaire et la cartographie de tout ceci.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma requête.

Cordialement.

P/O Madame le Maire

Marie-Anne HALGAND



Soizic COIFFET
Secrétariat des élus
Mairie de Saint-Joachim
Courriel .
Tél : 02.40.88.42.31

12/02/2020 à 11:

LSA1

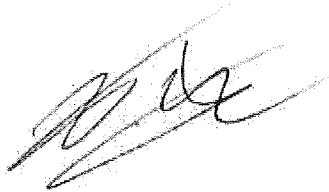
34 route de Brest
TRIGNAC 44570

VEYLOV Jordan

Agriculteur Trignac (GAEC VEYLOV de Brest)

Comment peut-on faire l'autruche à ce point, depuis plus de 30 ans nous imperméabilisons les sols en masse, ce qui a pour conséquence de réduire la surface perméable de notre territoire : (Zone de bras ; Zone commerciale Trignac, Savignay, Pontchâteau ...). Mais aussi des constructions individuelles par milliers. Sans par ailleurs prendre en compte la vitesse à laquelle l'eau pluviale se déverse dans les canaux. Temps de ressuyage des sols naturels : 36 à 48 H ; Temps de ressuyage des sols dénaturés, artificialisés : quelques secondes. Donc arrivée en masse de l'eau vers les estuaires ! Quel travail ont été réalisés ou même envisagé pour compenser ce phénomène. Rien. Neant. Si des bassins de rétention toujours vides... On préfère s'occuper de la qualité de l'eau pour se donner bonne conscience plutôt que des rivières et aqueducs qui se voient contraint de subir les inondations ; voulu par nos politiques : Appel du gauc. L'agriculture sur notre territoire est en danger, comment maintenir, pérenniser nos exploitations si elles sont amenées à subir des inondations à répétition. Si l'entretien des marais, de notre territoire que nous nous efforçons de faire décliner, c'est tout un écosystème qui s'effacera.

Nous demandons par tous les moyens possibles et
envisageable le recalibrage des escales: exemples
(agrandissement des échues, dragage après les edues de mar
jusqu'au lit de la Loire, Pompes gros débit).



Le 11/02/2020

Monsieur Raphaël
Cotrus La Baule Escoubac

à Monsieur le Maire de Saint-André des Eaux

La Baule le 14-01-2013

Monsieur le Maire

Suite au courrier que vous m'avez adressé en date
du 6 novembre 2012 (copie ci-jointe) je tiens à vous
informer que la parcelle cadastrée B.N. 148 au lieu dit
les Bégaulières est située dans un secteur en zone
inondable tant du côté de la commune de Saint-André des Eaux
que du côté de la commune de La Baule.

Je joins à ce courrier 3 photos prises le 20-12-2012
la n° 1 prise depuis la déviation face à la B.N. 148
la n° 2 prise depuis le giratoire vers Rézac
la n° 3 prise de la route de Rézac vers le giratoire

Les services techniques de la Baule avaient fermé
la route de Rézac à la circulation, et cela arrive
plusieurs fois par an

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression
de mes sentiments distingués

Raphaël

1



2



3





Route inondée (photo du 17-12-2019)
du rond-point des Pêches de Saint-Anché
vers Régac vers la Baule sur une longueur
de 300 mètres et une hauteur de plus de
1 mètre.
De part et d'autre de cette route tant sur
Saint-Anché du côté de Régac et sur la Baule 3 hectares
de terrain sont inondés du fait du débordement
du cours d'eau qui sépare les 2 communes
à ce jour (10-02-2020) c'est la quatrième
inondation de l'hiver 2019-2020.

- 1) le 29 novembre 2019
- 2) le 17 décembre 2019
- 3) le 24 décembre 2019
- 4) le 01 février 2020

inondation du 17 décembre 2019 (photo)
avec le panneau (risque d'inondation) au
départ du rond-point des Pêches vers Régac
route de Bugelle vers la Baule.

inondation du côté de la Baule
photo du 17 décembre 2019

LSA3

Enquête Publique // CTMA
Courrier des riverains des écarts de TRIGNAC

le 6 février 2020

13

13
Madame, Monsieur,

Nous habitons les écarts de TRIGNAC depuis 30 ans voire plus pour certains ; depuis toutes ces années nous répétons la même chose concernant le niveau d'eau de la Brière.

Quel adjectif utiliser aujourd'hui face à la surdité des « dits responsables » : inquiet, triste, déprimé, excédé, désarmé, abandonné ou plutôt en colère.

N'attendez pas que l'eau inonde les routes, entre dans nos maisons et que les pompiers viennent rehausser nos meubles ou installer des WC de chantiers dans nos jardins car rien ne s'écoule. C'était en 2000 et en 2014 que certains riverains ont dû se doucher salle Martin Luther King pour pouvoir aller au travail.

Vous qui n'avez pas les pieds dans l'eau ne pouvez imaginer et surtout ressentir le désarroi de ces gens là...

TRIGNAC se trouve au point le plus bas (sortie de trop plein au Pont de Paille).

L'été le niveau de l'eau est à environ 1.30m (personne ne se plaint).

Nous savons tous que les pluies tombent de Novembre à Février.

Il faudrait que, fin octobre début novembre, si le niveau atteint 1.70m/1.75m, on commence à ouvrir les écluses. N'importe quel citoyen peut comprendre que si on remplit un lavabo avec deux fois plus d'eau qu'il peut en recevoir sans ouvrir le siphon, il va déborder.

Nous avons besoin de pouvoir compter sur nos élus car nous aimerions rester vivre dans nos maisons à TRIGNAC.

Nous vous demandons de revoir le texte qui prévoit d'attendre un niveau à 1.95m avant d'ouvrir les écluses alors que les experts eux même disent qu'il est déjà trop tard si la pluie ne s'arrête pas. Nous vous demandons d'ouvrir les écluses dès l'atteinte des 1.70m/1.75m.

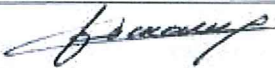


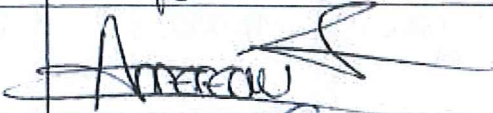
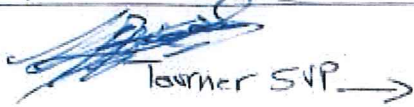
Commençons les travaux par le point le plus bas et non le plus haut (parce que l'eau ne remonte jamais mais descend...).

Nous demandons le nettoyage du Brivet à partir du pont de paille jusqu'au pont de St Nazaire.



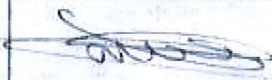





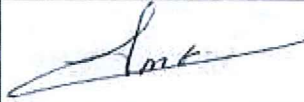


Nous sommes saturés et épuisés par « le virus de la réunionite ».

S'il vous plaît, pouvez-vous répondre clairement et positivement à ces deux demandes :






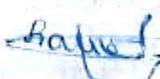








- 1/ maintenir un niveau d'eau l'hiver à 1.70m/1.75m.
- 2/ nettoyer et curer le Brivet.







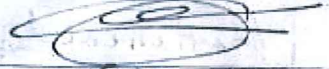
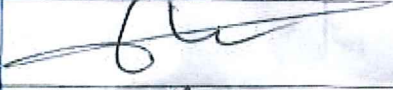



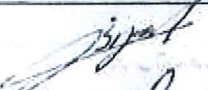

Nom Prénom	lieu dit	signature
Corinne Toth	Bert	
Alphonse Michel	Bert	
NAECKEL Anne-Laure NNEIX Joachim	Bert	
INERE AMEREAU RINNET PIERRE	Bert	
RICOT Philippe	BERT	 Learner SVP →

DREAN - Jean Paul	BERT	_____
SAMADI Tracey	Bert	Jerry Samadi
XEAU	Bert	_____
COUY Christiane.	Bert	Couy
BOUCHEZ BERNARD	BERT	_____
SIMON Bernard	Bert	_____
BOURSE SYLVAIN	Aisne	Bourse
de Coz Alain	Aisne	de Coz
SONNIC Bernard	Aisne	_____
SONNIC Madeleine.	Aisne.	Sonic
enquadré ou qu'on se	Aucard.	Mme Bernadine
Paulin (Briand) Sylve	Aucard	_____
ouarn / Pocher	Aucard.	_____
SIMON / COLIN	Aucard	_____
BOAIS / Pierre	Bert	BOAIS
de Jouff Albertine.	Bert	de Jouff

FREDET Joël	AUCARD	
Le comteff Kévin	AUCARD	Le comteff
Le comteff Michaël	AUCARD	Le comteff
AVENARD Roland	AUCARD	
GOURET Flicelle	AUCARD	
Cercle Julie	bent	
THOMAS Elise	bent	
LECARRET Serge	AUCARD	
Dogoe Valérie	BUCARD	
Leffevre	MARSAC	Leffevre
LEFEUVRE	MARSAC	
GASCOIN	Bent	
DANTO	Bent	
TERACFON	Fine	

Fausson Sébastien	Bert	Fausson
M. Houssaye Bernard.	Bert	Houssaye
M. UCLAIR	Bert	Uclair
LE BERRIE Roland	Bert.	Le Berr
Chapoud. Paupi	immaculé re de la pierre	Chapoud
LE ROUX Jean-Christophe	Bert	Le Roux
MARTIN MTH	Bert	Martin
HULCOA FLORIAN	BERT	Hulcoa
Pelé Guillaume	Bert	Pelé
Le Roy Joël	Bert	Le Roy
EPILLARD Lionel	Trignac	Epillard
Le Roy Dominique	Bert	Le Roy
Meheneau Lafran	Bert	Meheneau Lichineau
HOYON VALERIE	CROSSAC	Hoyon
Hoyon Marc	Crossac	Hoyon
ROCHÉ Michel	TRIGNAC	Roché

3 ^e et H ^{me} MEIGNEN Sylvain & Karine	CROSSAC	
2 ^e et M ^{me} PARCEUF Joseph.	route de narsac	
HAUTEVILLE Grégoire	Route de La Brière	
Thuard Paul	5 Rd de la Brière	
Sigoynem Bruno	10 Route de la Brière	
CHAUVEFFERANCE	12 RTE de la Brière	
M ^{me} Campus Fabienne	11 route de la Brière Teignac	
LIAT Pierre	11 rue route de Ruisac	
LE GRALL LILIANE	13 RTE de la Brière	
Le Crom Yvon	2 ^e le Bout d'Aisme	
Le Cacqueray Brigitte	13 bis Chemin du Bout d'Aisme	
M ^{me} GARC REGINE	Chemin du Bout d'Aisme	M ^{me} GARC REGINE
L. Fabre Ghis	Chemin du Bout d'Aisme	L. Fabre Ghis
M ^{me} Beniquet	chemin du Bout d'Aisme	
1 Moreau Francis	19 Chemin du Bout d'Aisme	
M ^{me} HEGO David.	1 Chemin du Bout d'Aisme 44570 TAGUAC	

Nom Prénom	lieu dit	signature
KHALERRAS Lydia	Certe	
DE ALMEIDA GARCIA MARIO	Certe	
KHALERRAS Sylvie	Grembley	
JALAIS KHALERRAS Géométrie	Rte de Harzac T Rignac	
Rachid KHALERRAS	BERT Rignac	
ALLAIRE Jocelyne	Bert	
Mourmaris Ludvine	Bert	
Mourmaris Andréas	Bert	
MORELLE PATRICK	Bert	
Cochet Alain	Bert	
		Forner SVP →
XEAU Bernard	Bert	
Anling	Bert	Anling
Macau Pt	Bert	Macau Pt
BIZELC Patrick	Bert	
GULLARD Jacques	Bert	



Trignac, le mardi 11 février 2020

**A l'attention de Monsieur le commissaire
Enquêteur**

Objet : Enquête Publique – Projet de travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Brivet

Monsieur le Commissaire enquêteur

1) Eau et aval du bassin versant

Les fortes précipitations de novembre après la sécheresse de l'été, alliées à la prise de conscience des évolutions concrètes du changement climatique (montée des océans, tempête Xynthia) génèrent un fort sentiment d'inquiétude chez nos concitoyens vivant dans le marais.

Lors de notre arrivée à la tête de la commune au printemps 2017, mon équipe et moi-même, nous avons pris à bras le corps, la problématique des inondations sur les villages. gardant en mémoire celles de 2001 et de 2014.

Ces phénomènes sont traumatisants pour la population concernée, avec l'assainissement des maisons rendu hors service et les dégâts des eaux supportés par une vingtaine d'habitations dans la durée.

Pour la première fois la commune de Trignac s'est dotée d'un subdélégué Bassin versant du Brivet, siégeant au Bureau Municipal et délégué à l'ensemble des instances concernant le marais. Nous avons élaboré et distribué un DICRIM (Document Information Communal sur les Risques Majeurs).

Parce que l'eau est une problématique concernant tout le territoire de façon systémique, le 2 juillet 2019, nous avons rassemblé à la mairie tous les acteurs concernés par la gestion du marais de Brière et de l'eau sur la commune avec l'objectif de préciser les compétences de chacun et de déterminer un certain nombre de travaux à réaliser. Tous, dont l'Adret (association de riverains), avaient répondu à l'appel. Depuis le suivi est régulier.

Notre territoire est vulnérable et il demande à ce qu'il n'y ait pas de ratés dans les interventions des uns ou des autres c'est pourquoi nous nous félicitons des avancées suivantes :

- Le renforcement de la sécurité électrique de l'écluse de Méan et des astreintes de techniciens du SBVB en cas de montée sérieuse des niveaux d'eau améliorent la sécurité des riverains.

- Le nouveau Plan d'Urbanisme Local Intercommunal qui limite drastiquement les constructions en Brière est une réponse qui va aussi dans le bon sens, même si les conséquences sont parfois difficiles pour les propriétaires de terrains.

2) Le contrat Territorial :

Trignac est une commune tout en aval du Brivet, il est évident donc que nos préoccupations se tournent vers les questions d'évacuation même si nous comprenons bien que la renaturation, la qualité des sols, des rives, l'importance des haies, etc sont très importantes et jouent sur la retenue de l'eau, son infiltration et son écoulement. Il y a tant à faire après des années d'urbanisation intense, de pratiques agricoles irrespectueuses de la nature et des eco-systèmes. Nous soutenons le plan dans ces objectifs.

Néanmoins la question de l'évacuation de l'eau en cas d'inondation devient primordiale. L'inquiétude des habitants de Brière en aval est plus importante que jamais : épisodes pluvieux subits, sécheresse accentuée, cartes de montée des eaux dues au changement climatique, élévation des niveaux des eaux des océans viennent en sus des souvenirs des inondations et des transformations connues des paysages sur les 50 dernières années.

De la lecture (difficile) des documents proposés dans le cadre de l'enquête publique, il ressort des documents A et D :

Du SAGE : Enjeux, objectifs, priorités, page 33 : pour la Cohérence et l'organisation, la qualité des milieux, la qualité des eaux sont fixés des priorités maximum (rouge). Pour les inondations, réduire les risques, un orange est posé et en jaune la gestion quantitative.

Nous demandons à ce que cette question des inondations devienne prioritaire et non secondaire.

J'ai pu comprendre qu'il y aurait des travaux sur certains ouvrages, j'attire votre attention sur le bon état nécessaire de tous les exutoires existants.

C'est pourquoi à l'occasion des travaux de dévoiement de la voie ferrée de Donges, un des exutoires doit pouvoir être amélioré.

L'hypothèse de l'installation à Méan de pompes d'évacuation conséquentes doit pouvoir être étudiée. On ne peut laisser ce territoire sans solution d'autant que la problématique que rencontrent certains riverains peut être partagée demain par un plus grand nombre au vu des cartes sur la montée des eaux qui paraissent, même si on doit mieux les analyser. Ce territoire est habité on ne doit pas sacrifier ses habitants et en faire de potentiels réfugiés climatiques (c'est ce qui peut être ressenti par les plus anciens). Mais on peut imaginer aussi des retenues d'eau en différents endroits qui peuvent jouer un rôle régulateur été comme hiver sur les niveaux d'eau.

J'ai pu lire qu'il y aurait un dragage du Brivet, nous y sommes favorables et nous insistons sur la présence de bouchon vaseux à Méan, d'obstacles tels que des piles de pont et sur le nettoyage nécessaire. En cas d'épisode dramatique tous ces éléments peuvent jouer de façon néfaste s'ils ne sont pas pris en compte.

Pour ce qui concerne la protection des Berges nous avons cru comprendre qu'il n'y aurait que 2km de traité ? C'est bien insuffisant.

Se pose aussi la consolidation des Berges au lieu-dit Bel Air au Pont de paille. L'écluse avec ses mouvements d'eau entraînant l'élargissement du canal de Trignac. Nous demandons à ce qu'elle soit prise en compte aussi sur ce secteur.

Les propositions de technicien de rivière, d'animateurs de contrat nous semblent importantes tant pour la formation que la prévention et sans occulter un rôle de police du marais qui doit pouvoir intervenir si des riverains n'entretiennent pas « leur marais ». Néanmoins la problématique du vieillissement de la population posera de plus en plus, à toutes les institutions, la question de se substituer à ceux qui se trouvent dans l'incapacité d'entretenir les terrains qu'ils occupent.

Nous devons renforcer nos plans de prévention des risques à l'instar de ceux qui existent sur le littoral notamment pour les habitations les plus menacées. Nous n'avons rien vu de noté de ce côté et il nous semble pourtant que c'est bien de la compétence de la GEMAPI.

Les réponses sont multifactorielles et incluent une meilleure anticipation dans la gestion des niveaux d'eau qui doivent être renégociés entre les différents acteurs.

Pour conclure, nous apprécions la qualité et l'effort réalisé sur la reconquête de la qualité de l'eau et le respect de la bio diversité du bassin versant du Brivet, nous nous inquiétons de ne pas voir assez traitée la question de la lutte contre les inondations.

Je vous remercie Monsieur le commissaire enquêteur de prendre en compte mes remarques et les verser à l'enquête publique en cours.

Claude AUFORT
Maire de Trignac

M. et Mme Le Roy joël

43, route d'aisne

44570 Trignac

Depuis de nombreuses années, chaque hiver, nous subissons le stress de voir le niveau de l'eau monté en brière et de connaître à nouveau des inondations.

Des travaux ont été réalisés mais rien d'important à Trignac pourtant la partie la plus basse où l'eau arrive de plus en plus vite.

Puisque des travaux doivent être effectués, nous espérons qu'enfin vous aller étudier des projets qui permettent de :

Freiner l'eau en amont

Curer le brivet de St malo à Méan

Profiter de la déviation de la voie ferrée de l'usine de donges pour agrandir les sorties du priory

Evacuer l'eau plus rapidement (recalibrage des portes – pont de paille – méan ; pose de pompes ...)

Il est aussi important de ne pas trop vider la brière au printemps pour laisser la nature faire son œuvre (frayères, végétations...).

La brière doit rester un marais humide pour ne pas nuire aux habitations, à la faune et à la flore etc....

Cordialement

